

Rencontres avec les acteurs du dialogue social

# RENCONTRE AVEC JEAN CLAUDE MAILLY, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE FO

Dîner- débat le 17 mars 2016 à Paris



**Jean-Claude Mailly** souhaite aux auditeurs la bienvenue au siège de FO dont il veut au préalable brièvement retracer l'histoire.

A l'origine, le syndicalisme ouvrier était composé de deux « troncs » : la CGT créée en 1895 et la CFTC en 1919. Des scissions se sont opérées ensuite et ont conduit en 1947 à la création de la CGT-FO et en 1964 à celle de la CFDT.

FO ne fonctionne pas sur un mode hiérarchisé. Chaque fédération et chaque syndicat est autonome dans sa gestion et ses prises de positions. Force Ouvrière marque ainsi un attachement « viscéral » à sa liberté et à son indépendance. Ainsi, il n'a jamais donné de consignes de vote politique. Il proclame son adhésion aux principes républicains Liberté, Egalité, Fraternité, Laïcité et pour lui égalité républicaine est synonyme d'égalité de droits.

FO revendique son attachement au réformisme et Jean-Claude Mailly fait par ailleurs remarquer qu'il n'existe plus en France d'organisation syndicale représentative qui se revendique ou dont la pratique est révolutionnaire au sens littéral. En revanche FO fait une distinction entre organisations réformistes et organisations réformatrices qui défendent plutôt un projet de société global. FO n'entend défendre strictement que les intérêts particuliers et collectifs des salariés, même si, comme le souligne un auditeur, force est de constater que l'instauration de la sécurité sociale et des congés payés ont profondément modifié la société ! FO est très attachée à la négociation et à la pratique contractuelle. Cependant, pour FO être réformiste ça ne veut pas dire tout accepter et sa responsabilité est de refuser un projet qu'il juge néfaste pour les salariés. Pour étayer leurs convictions ses responsables pratiquent particulièrement l'analyse économique et ils sont fermement attachés à une ligne keynésienne de l'économie.

En réponse à différentes questions posées par les auditeurs, Jean-Claude Mailly précise les points suivants :

Il est courant de dire que la France a un taux de syndicalisation plus faible que dans d'autres pays, mais il n'y a pas nécessairement de corrélation entre ce constat et la situation des salariés dans un pays. Ainsi, 90% des salariés français sont couverts par une convention collective (ou un accord de branche), contre 60% en Allemagne. L'assurance chômage est accessible à tous les salariés au chômage, syndiqués ou non.

FO, bien qu'organisation pro européenne, est très critique sur la politique économique et sociale de la France et de l'Europe. La CES (confédération européenne des syndicats) demande qu'il y ait des investissements importants en matière énergétique. Le syndicat est également très critique sur le pacte de responsabilité qui a coûté beaucoup d'argent et dont le message n'était pas clair !

Concernant justement le pacte de responsabilité, Jean-Claude Mailly estime que seules les aides ciblées peuvent entraîner des contreparties.

Concernant les personnes sans emploi et les jeunes qui se trouvent en dehors du monde du travail, FO agit aussi. Ainsi une action d'ampleur a été conduite en collaboration avec le groupe Zara pour la formation et l'intégration de 500 jeunes « décrocheurs » et désocialisés qui ont depuis le début de cette opération, été recrutés en CDI à temps plein.

Concernant L'implication du Ministre de l'économie dans la construction des lois sociales (Rebsamen ou El Khomri), FO considère que ce n'est pas son rôle... mais Jean-Claude Mailly estime que cet état de fait est sans aucun doute soutenu au plus haut niveau de l'Etat...

Sur la réforme du Conseil de Prud'hommes : il faut se rappeler que 80% des litiges mettent en cause des PME et des TPE. Si la conciliation impliquait obligatoirement la présence de l'employeur et du salarié, elle pourrait être efficace et désengorger le rôle de cette juridiction.

Sur la question de la compétitivité, on peut dire que notre pays a un vrai problème de gamme de produits (trop moyenne) et un problème d'investissement dans la recherche. Il a aussi un problème avec ses banques, toujours trop frileuses vis-à-vis des entreprises. Quant à l'instabilité juri-

dique, FO partage ce point de vue qu'elle est constante et qu'elle constitue un frein pour les entrepreneurs ou ceux qui voudraient le devenir !

En évoquant la loi « Travail », Jean-Claude Mailly souligne que c'est la première fois que le dialogue social est aussi pauvre dans un gouvernement (a fortiori socialiste). Dès la lettre de mission donnée à JD. Combrexelle, FO a alerté le Premier Ministre sur les dangers de la décentralisation de la négociation collective. Moins d'accords de branche, moins d'accords d'entreprise signifient moins de salariés couverts par des dispositions collectives.

Cette loi propose une nouvelle architecture du code du travail en trois niveaux :

- Ce qui relève de l'ordre public.
- Ce qui peut entrer dans le champ de la négociation collective.
- Les dispositions supplétives applicables à défaut d'accord ou de disposition spécifiques de l'accord.

Cette réécriture fait ressortir clairement l'affirmation de la primauté de l'accord d'entreprise ou d'établissement sur l'accord de branche. FO est y est donc totalement opposé puisqu'il s'agit de l'inversion de la hiérarchie des normes : l'accord d'entreprise améliore nécessairement l'accord de branche, qui lui-même améliore l'accord interprofessionnel, qui lui en enfin améliore les dispositions de la loi.

Lors des rencontres avec le Ministre du travail, jamais le texte de ce projet de loi n'a été remis aux organisations syndicales. FO n'est pas opposé à une simplification du code du travail, mais il faut savoir à quoi l'on touche ... Les exemples ne manquent pas : La réglementation des heures supplémentaires doit rester au niveau de la branche elle ne doit pas être négociée dans les entreprises. Dans le domaine de la médecine du travail, on a supprimé les contrôles pour les salariés qui travaillent de nuit. La désignation du délégué syndical en entreprise est devenue très difficile et dissuasive. Autrefois, la désignation était faite par l'union départementale (l'UD), ce n'est plus le cas et cela touche à la liberté syndicale. C'est notamment le cas depuis que la loi impose que le syndicat doit d'abord s'implanter dans l'entreprise et que son candidat DS obtienne 10% des suffrages pour que ce dernier soit valablement désigné.

Sur l'accord majoritaire à 50% de représentativité des signataires, Jean-Claude Mailly rappelle que la question ne se pose qu'en cas de remise en cause des droits accordés aux salariés. Cet accord serait avec la loi El Khomri remplacé par des dispositions qui risquent d'affaiblir les syndicats majoritaires puisque des syndicats ne représentant que 30% des salariés pourraient faire valider un accord par référendum ou rejeter un accord pourtant majoritaire. Pour l'instant, ce nouveau dispositif est limité à quelques questions, mais quoi qu'il en soit, le référendum n'est pas un bon outil démocratique.

Ce n'est pas la position de la CGPME qui juge que cette loi est faite pour les grandes entreprises alors que les « petits patrons », les dirigeants de PME et de TPE, sont ignorés, quasiment laissés pour compte, alors qu'ils sont majoritaires ! La CGPME est favorable au référendum sous certaines conditions.

Autre question sur l'articulation entre congés payés et maladie qui fait d'ailleurs, à l'initiative de FO, l'objet d'un contentieux européen.

La garantie jeunes n'est pas une nouveauté... Mais les annonces relatives à un revenu minimum jeunes, intervenues à la suite des premiers mouvements sociaux de protestation sur le contenu de la loi El Khomri, paraissent irréalistes au regard de leur coût induit et des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat.

Sur la formation professionnelle : il est assez normal que les entreprises paient pour leurs salariés, mais la régionalisation de la formation a fragilisé l'AFPA. L'Etat s'est défaussé.

La laïcité est une valeur forte pour FO. Ni l'entreprise, ni l'Administration ne peuvent être des lieux d'expression religieuse.

FO travaille sur la numérisation. Mais la question est de savoir si cela conduit à de nouvelles formes d'emploi.